

Que l'article 3 du bill n° C-251 soit modifié par la suppression, au paragraphe 1 du nouvel article 8 qu'il décrète, des mots «moins un dollar pour chaque tranche entière de deux dollars de son revenu mensuel de base, soit le douzième de son revenu de l'année précédente», aux lignes 36, 37 et 38 de la page 2 du bill.

Il a ensuite tenu les propos suivants:

Pour qu'il n'y ait aucune équivoque, monsieur le président, je dirai que l'adoption de cet amendement supprimerait l'évaluation des ressources et rendrait générale l'augmentation de \$30 en 1967, ainsi que les 40 p. 100 de toute pension de base par la suite, sans établir le genre d'évaluation sur les ressources ou les revenus que prévoit présentement le bill.

C'est exactement ce qu'il cherche à faire dans l'amendement dont nous sommes saisis. Il sait très bien ce qui est arrivé à son amendement. Si l'on se reporte à la page 11256, on constate que le président a jugé son amendement irrecevable. Si son amendement a été déclaré irrecevable au comité plénier, lorsqu'il a essayé de le présenter plus tôt, alors si nous voulons nous conformer à notre Règlement, son amendement devrait encore être jugé irrecevable. Comme la page 11256 du hansard du 16 décembre le rapporte, après avoir écouté certains arguments quant à la recevabilité de l'amendement, le président a rendu la décision suivante:

• (10.20 p.m.)

Voici l'amendement du député de Winnipeg-Nord-Centre:

Je ne lirai pas l'amendement de nouveau, mais le président a ajouté:

Cet amendement a aussi été examiné soigneusement par la présidence. A mon avis, s'il était adopté, il aurait de très graves répercussions. De fait, il aurait pour effet notamment d'abroger la dernière partie de la résolution que la Chambre a adoptée le 5 décembre. Il ferait disparaître l'aspect ou le caractère de supplément qu'auraient les versements envisagés dans le bill, et y substituerait un paiement fixe et certain de 40 p. 100 de la pension payable aux bénéficiaires de la loi sur la sécurité de la vieillesse.

Puis le président a expliqué les autres raisons pour lesquelles l'amendement était irrecevable, et il a ajouté:

Je sais qu'il s'agit du troisième amendement proposé par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, et je regrette de devoir encore, en cette occasion-ci, saccager sa moyenne au bâton en déclarant l'amendement irrecevable.

Comment le député de Winnipeg-Nord-Centre peut-il intervenir à la Chambre maintenant et croire que l'amendement a de meilleures chances d'être accepté si le bill est déferé au comité, que n'en a eu l'autre amendement, le 16 décembre dernier? Il sait

que ce n'est ni plus ni moins qu'une perte de temps.

M. Knowles: Le député me permettrait-il de poser une question?

M. Olson: Bien volontiers.

M. Knowles: Ne croit-il pas que cela aurait une certaine portée si la majorité des députés se prononçaient en faveur de cet amendement? Cela ne fournirait-il pas une directive que le comité pourrait suivre, si seulement il voulait voter avec nous?

M. Olson: Monsieur l'Orateur, le député sait mieux que moi qu'une seule personne a la compétence voulue pour proposer un amendement de ce genre, lequel imposerait un fardeau supplémentaire au Trésor, et c'est un membre du Conseil du Trésor ou du cabinet. L'honorable représentant a entendu le ministre expliquer qu'il n'est pas disposé à accepter ce genre d'amendement. Par conséquent, monsieur l'Orateur, c'est un grand gaspillage de temps.

C'est la sorte de tactique politique qui a été adoptée à la Chambre de temps à autre par ceux qui ne cherchent pas à atteindre une solution pratique ou à trouver un moyen d'accomplir une chose de façon efficace. Tout ce qui les intéresse, c'est de retarder une mesure en invoquant toutes les règles de procédure, en perdant du temps, dans l'espoir de gagner quelque avantage politique et, à mon avis, il est mauvais de se servir de la cause des citoyens âgés du pays comme d'un ballon politique. (*Applaudissements*)

Monsieur l'Orateur, je veux tout simplement répéter ce que j'ai dit au début. Le motionnaire et tous les autres députés de ce côté-ci de la Chambre qui se proposent de voter en faveur de l'amendement, savent pertinemment qu'en ce faisant ils n'ajouteront pas un iota aux prestations des pensionnés de la vieillesse. Ce ne sera qu'une perte de temps et, à mon sens, ils devraient cesser cette lutte politique et passer aussi rapidement que possible à quelque chose qui puisse aider vraiment les citoyens âgés du pays. (*Applaudissements*)

M. Robert McCleave (Halifax): Monsieur l'Orateur, ce soir nous avons ajouté une nouvelle expression à la langue. On a parlé du «petit aide du Père Noël». Maintenant, grâce au député de Medicine Hat (M. Olson), nous avons «le petit aide de Scrooge» car il cherche à discupler le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen) du discours purement politique—si je puis me permettre le mot «purement» auquel je préférerais substituer «impurement»—du discours politique, dis-je, qu'il a fait plus tôt ce soir.